Règlement

Cross Ouest-France
Édition 2026

(MAJ le 19 août 2025)

1. Organisation

Le Cross Ouest-France est organisé par la Ligue Athlétisme des Pays de la Loire dont le siège social est situé à la Maison des Sports, 44 rue Romain Rolland à Nantes (44).

L'édition 2026 se déroule du vendredi 16 janvier au dimanche 18 janvier 2026 et a lieu sur le plateau de l'Arche de la Nature, dans les bois de l'Épau, au Mans (72).

Les règlements de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) s'appliquent pour toutes les épreuves sauf les courses scolaires, le Para Cross Adapté/Handival et le Cani Cross.

L'inscription à l'une des courses du Cross Ouest-France implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et de toutes les consignes et recommandations qui en découlent, avant, pendant et après la manifestation.

2. Épreuves

Le programme, les horaires et la distance des courses sont consultables sur le site internet de l'événement.

Le vendredi 16 janvier 2026 est intégralement consacré aux courses scolaires en lien avec les fédérations scolaires partenaires.

Toutes les épreuves sont chronométrées et font l'objet d'un classement final hormis les courses scolaires, le parcours découverte U10 (Éducation Athlétique) et la boucle des familles.

Le 5km au Féminin est exclusivement réservé aux féminines.

L'accès aux courses du samedi et du dimanche dépend des catégories d'âge fixées par la FFA pour la saison 2025/2026 :

- Éducation Athlétique (U10) : 2017 à 2019
- Poussins/Poussines (U12) : 2015/2016
- Benjamins/Benjamines (U14) : 2013/2014
- Minimes (U16) : 2011/2012
- Cadets/Cadettes (U18) : 2009/2010
- Juniors (U20) : 2007/2008
- Espoirs (U23) : 2004 à 2006
- Seniors (SE) : 1992 à 2003
- Masters (MA) : 1991 et avant

De la catégorie U10 à la catégorie U16, les courses s'organisent par tranche d'âge. Pour les autres épreuves, il faut se référer au tableau ci-dessous :

V AUTORISÉ	X NON AUTORISÉ	Cadets U18	Juniors U20	Espoirs U23	Seniors SE	Masters MA
Marche Nordique Loisir		V	V	V	V	V
Marche Nordique Compétition		V	V	V	V	V
Relais Open		V	V	V	V	V
5km au Féminin		V	V	V	V	V
10km nature		V	V	V	V	V
Trail semi-nocturne		X	V	V	V	V
Cross court		V	V	V	V	V
Cross long		X	V	V	V	V
Para Cross Adapté / Handival		Voir règlementation de la FF Sport Adapté et FF Handisport				
Cani Cross		Voir règlementation de la FF des Sports et Loisirs Canins				

Une jauge de participants est fixée pour les courses scolaires et le Cani Cross, en concertation avec les fédérations sportives concernées. Pour le Relais Open, le nombre d'équipes est fixé à 100. Pour toutes les autres courses, le nombre de participants est limité à 3000.

Les équipes du Relais Open sont composées de quatre coureurs. L'ordre de passage est libre et est déterminé par chaque équipe (relayeur 1, relayeur 2, relayeur 3 et relayeur 4).

Pour le trail semi-nocturne, une barrière horaire s'applique à 10,7 km et est fixée à 17h30, soit 1h15 après le départ de la course. Tout participant dépassant cette barrière horaire est arrêté et non classé.

Les horaires de départ et les parcours sont susceptibles d'être modifiés en cas de force majeure ou pour des raisons de sécurité.

3. Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement en ligne en passant par Klikego (www.klikego.com) à partir du lundi 20 octobre 2025 à midi. La plateforme d'inscription est ouverte jusqu'au jeudi 15 janvier 2026 à 23h59. Aucun engagement sur place sauf pour la boucle des familles.

Seuls les gens inscrits et munis d'un dossard peuvent participer aux courses du Cross Ouest-France.

Cas particuliers :

- les inscriptions pour les courses scolaires du vendredi sont collectées par les fédérations scolaires partenaires
- les engagements pour le Para Cross Adapté et Handival se font auprès de la Ligue Sport Adapté des Pays de la Loire et du Comité Départemental Handisport de la Sarthe
- les engagements du Cani Cross s'effectuent via la plateforme de la Fédération Française des Sports et Loisirs Canins

4. Licence, Parcours Prévention Santé (PPS) et Questionnaire de Santé (QS)

Pour les participants mineurs de toutes nationalités, il faut :

- soit fournir une licence de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) à jour : licence Athlé Découverte pour les catégories U10 & U12 ou licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise ou Athlé Running pour les autres catégories d'âge ;
- soit présenter un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale. Ces derniers attestent que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 6 mois.

Le Questionnaire de Santé (QS) est disponible sur le site du Cross Ouest-France et sur Klikego tout comme l'autorisation parentale, document qui doit être obligatoirement complété par les personnes exerçant l'autorité parentale et déposé lors de l'inscription d'un mineur.

Pour les participants majeurs de toutes nationalités, il faut :

- soit fournir une licence de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) à jour : licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise ou Athlé Running ;
- soit valider le Parcours de Prévention Santé (PPS) sur la plateforme https://pps.athle.fr/.

Autres licences que celles de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) :

Les licences étrangères ne sont pas acceptées y compris les licences émises par une fédération membre de World Athletics.

Les licences délivrées par d'autres fédérations agréées ou délégataires ne permettent pas la participation au Cross Ouest-France, à l'exception de celles délivrées par une fédération ayant conclu un partenariat avec la FFA prévoyant expressément la reconnaissance de leurs licences pour la participation à une compétition.

Cas particuliers :

- les participants de la boucle des familles n'ont pas besoin de fournir de licence, ni de Questionnaire de Santé ou de Parcours Prévention Santé
- le Cross court et le Cross long sont ouverts uniquement aux licenciés FFA Compétition ou Running dont la licence est à jour
- les participants des courses scolaires doivent avoir une licence auprès de la fédération scolaire de rattachement
- les participants au Para Cross Adapté et Handival doivent avoir une licence auprès de la Fédération Française du Sport Adapté ou de la Fédération Française Handisport
- les participants au Cani Cross doivent avoir une licence auprès de la Fédération Française des Sports et Loisirs Canins

Les documents justificatifs (licence, questionnaire de santé, autorisation parentale…) sont à déposer sur Klikego au moment de l'inscription.

Chaque participant reçoit une confirmation d'inscription par mail si celle-ci est validée.

L'inscription peut être refusée s'il manque une ou plusieurs pièces justificatives requises et/ou si les documents déposés sont jugés non conformes. Dans ce cas, le participant est également averti par mail et doit fournir la ou les pièces manquantes avant la date-limite d'inscription fixée au 15 janvier 2026 23h59. Passé cette date, les dossiers incomplets seront supprimés, sans remboursement possible. Aucun dossier litigieux ne sera traité sur place.

5. Droits d'inscription

Des frais d'inscription s'appliquent pour la Marche Nordique Loisir, la Marche Nordique Compétition, le 5km au Féminin, le 10km nature, le trail semi-nocturne et le Relais Open.

Pour les licenciés FFA 2025/2026, des tarifs uniques sont appliqués :

LICENCIÉS FFA 2025/2026	Du 20/10/25 au 15/01/26
Marche Nordique Loisir	5 euros
Marche Nordique Compétition	8 euros
5km au Féminin	5 euros
10km nature	8 euros*
Trail semi-nocturne	10 euros

Pour les non-licenciés FFA, les tarifs sont les suivants. Ils évoluent au 1er janvier 2026.

NON-LICENCIÉS	Période 1 20/10 au 31/12/25	Période 2 01/01 au 15/01/26
Marche Nordique Loisir	7 euros	9 euros
Marche Nordique Compétition	12 euros	14 euros
5km au Féminin	7 euros	9 euros
10km nature	11 euros*	13 euros*
Trail semi-nocturne	15 euros	17 euros

* Dans le cadre du Défi Solidaire soutenu par le Crédit Mutuel, le Cross Ouest-France reverse un euro par inscrit au 10km Nature. Pour en savoir plus sur le Défi Solidaire : ici.

Pour le relais, le tarif comprend l'inscription pour quatre personnes :

	Période 1 20/10 au 31/12/25	Période 2 01/01 au 15/01/26
Relais Open (4 coureurs)	20 euros	28 euros

Le paiement s'effectue par carte bancaire (paiement sécurisé). Des frais bancaires sont appliqués par la plateforme Klikego et s'ajoutent aux droits d'inscription.

Le remboursement des frais d'inscription est possible pour raison médicale. Pour y prétendre, il est nécessaire de transmettre à l'organisation, un certificat médical (daté et signé) avant le 15 janvier 2026 23h59. Au-delà de cette date, aucune demande ne sera prise en compte.

6. Dossards

La remise des dossards a lieu sur le site du Cross Ouest-France, à l'Arche de la Nature au Mans :

- Le vendredi 16 janvier 2026 de 15h00 à 18h00
- Le samedi 17 janvier 2026 de 10h30 à 18h00
- Le dimanche 18 janvier 2026 de 9h00 à 14h40

Chaque participant doit récupérer son dossard au plus tard, trente minutes avant le départ de sa course. Le dossard est remis sur présentation de la pièce d'identité. Il est possible de retirer le dossard d'une autre personne seulement sur présentation de la pièce d'identité de cette dernière.

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur le devant, de manière à être visible en permanence et en totalité pendant toute la course, sous peine d'arrêt ou de disqualification. Le coureur doit prévoir la fixation de son dossard.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne est reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant la course. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifié. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

7. Sécurité

Le coureur s'engage à n'emprunter que le parcours balisé et respecter les consignes des commissaires de course.

Chaque coureur doit assistance aux autres. En cas d'incident ou d'accident, il doit en informer le signaleur le plus proche. Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée du Cross Ouest-France.

En cas d'abandon (principalement sur le trail semi-nocturne), le coureur doit obligatoirement le signaler auprès d'un commissaire de course.

En cas de force majeure, d'évènement climatique ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents ne puissent prétendre à un quelconque remboursement. Les décisions de suspension ou d'annulation de la course auront pour seul intérêt la sécurité des coureurs et des bénévoles.

8. Ravitaillement, assistance et matériel

Des ravitaillements sont mis en place sur les parcours pour la Marche Nordique Compétition, le 10km nature et le trail semi-nocturne :

- Marche Nordique Compétition : ravitaillement en eau au 7ème kilomètre
- 10km nature : ravitaillement en eau au 4ème kilomètre
- Trail semi-nocturne : ravitaillement liquide et solide au 10ème kilomètre.

Les coureurs doivent prévoir un gobelet souple réutilisable pour le ravitaillement liquide.

Aucune assistance n'est autorisée. Toute forme d'accompagnement est interdite sur la totalité des parcours (vélos, VTT, trottinettes ou engins motorisés…).

Les coureurs du trail semi-nocturne devront obligatoirement être équipés d'une lampe frontale ou ventrale. Les bâtons sont seulement autorisés pour la Marche Nordique Loisir et la Marche Nordique Compétition.

Pour des raisons de sécurité, l'organisation déconseille fortement l'utilisation d'écouteurs pendant la course.

9. Contrôle antidopage

Tout coureur participant à une course chronométrée avec classement final peut, à l'arrivée de sa course, être soumis à un contrôle antidopage conformément à la règlementation du Code du Sport validée par l'Agence Mondiale Antidopage et l'État Français.

10. Classement et récompenses

Un classement final est généré pour chaque course chronométrée. Les résultats provisoires de chaque épreuve sont affichés sur le site de la manifestation et sur les sites Breizh Chrono.

Les réclamations sont reçues par le jury officiel dans un délai de trente minutes après l'affichage des résultats. Son pouvoir de décision est sans appel. Les résultats officiels sont ceux publiés sur le SIFFA.

Les récompenses sur le podium concerneront :

- Les 5 premières féminines au scratch et ce, pour chaque course chronométrée
- Les 5 premiers masculins au scratch et ce, pour chaque course chronométrée
- Les 5 premières équipes au scratch du Relais Open
- Les 3 premières équipes de la Marche Nordique Compétition

11. Grille des primes pour le Cross Long

Des primes individuelles et collectives, cumulables, sont versées selon le classement au scratch :

PRIMES SCRATCH				
Place	**Femmes**	**Hommes**	**Équipes Femmes (4 athlètes)**	**Équipes Hommes (4 athlètes)**
1er/1ère	800€	800€	400€	400€
2ème	600€	600€	300€	300€
3ème	500€	500€	200€	200€
4ème	400€	400€		
5ème	300€	300€		
6ème et 7ème	200€	200€		
8ème et 9ème	150€	150€		
10ème au 12ème	100€	100€		
13ème au 15ème	50€	50€		

12. Écoresponsabilité

Le Cross Ouest-France est engagé dans une démarche d'éco-événement auprès du réseau REEVE. En 2025, trente-cinq engagements ont été pris et respectés par l'organisation, validant l'attribution du label « Événement éco-engagé – Niveau 1 ». Cette démarche se poursuivra et se renforcera lors des prochaines éditions.

Le Cross Ouest-France se déroule au sein de l'espace naturel de l'Arche de la Nature. Il est important de respecter et de préserver l'environnement du site pendant toute la durée de la manifestation. Une attention particulière à la propreté des sites et du parcours sera portée par l'ensemble des acteurs, coureurs et bénévoles. Les emballages vides (gels, barres, etc..) devront être déposés dans les poubelles mises à disposition.

L'organisation du Cross Ouest-France incite les participants à privilégier les modes de déplacements responsables : à pied ou à vélo (parc à vélos installé sur le site de la course), transports en commun (bus, tram ou TER), covoiturage…

13. Assurance

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée du Cross Ouest-France. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance fédérale. Il est vivement conseillé aux participants non licenciés de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

14. Droit à l'image et données personnelles

Tous les concurrents et accompagnateurs abandonnent leurs droits à l'image au bénéfice de l'organisation. Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et les médias à utiliser les photos ou les images audiovisuelles sur lesquelles ils apparaissent, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés », les participants sont informés que leurs résultats seront publiés sur le SIFFA, le site internet du Cross Ouest-France et sur les plateformes Breizh Chrono et Klikego. Si un participant souhaite s'opposer à la publication de son résultat, il doit en informer expressément l'organisateur avec les moyens de communication mis à sa disposition.

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française) et conformément au nouveau règlement sur la protection des données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

Ces informations sont obtenues dans le cadre d'une inscription au Cross Ouest-France pour les besoins de l'organisation et pour communiquer à chaque participant avant, pendant ou après l'événement, toutes les informations liées à sa participation.